



Programme Territorial de Gestion de l'Eau (PTGE) pour le Curé

Phase Diagnostic Atelier n°5

Compte-rendu : Atelier « Pressions sur les écosystèmes du Bassin du Curé, des plaines de l'Aunis à la Baie d'aiguillon en passant par les marais », du 30 janvier 2024

30 janvier 2024 de 8h45 - 12h30, Communauté d'agglomération de La Rochelle : 16 Rue Jacques de Vaucanson, 17180 Périgny,



Participants à l'atelier :

Conformément à la feuille de présence, ... structures et ... panélistes présents :

COFIL : ASA Aunis, Pascal Ribreau, Alexandre Paboeuf ;, Denis Thibaudeau ; Chambre interdépartementale d'Agriculture de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres (CIA1779), Luc Servant, Julie Monroux ; Clé du SAGE, François Josse, Yoann Touret ; Communauté d'Agglomération La Rochelle, Guillaume Krabal, Serge Ceaux ; Communauté de communes Aunis Atlantique, Mélissa Bradtke, Enora Betaux ; Conseil départemental 17, Kristell Pichodou ; DDTM 17, François Wallon ; Eau 17, Mickael Goujon ; Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; Fédération des chasseurs de la Charente-Maritime, Olivier Praud ; LPO Poitou-Charentes, Régis Ouvrad, Fabien Mercier, Jean Pierre Gueret ; OFB Nouvelle Aquitaine, Ludovic Poussin, Carton Frank ; Port Atlantique, Bernard Plisson ; SYRES 17, Fabien Poussin ; SYRIMA, Jean Louis Berthé, Sylvain Rouille ; Terre de Liens, Martine Villenave ; UFC que choisir, Jean-Pierre Renoux ; UNIMA, Noémie Jolibois ;

Panel d'agriculteurs : Laurent Grossmann, Brice Liaigre, Jacques Veteau,

Animation : Lisode, Lorraine Champagne ; Karine Lé ; Romain Poirier (animateur PTGE)

Excusés et absents :

COFIL : AELB, ARS, CCI La Rochelle, CEP 17, Comité régional de la Conchyliculture, Communauté de Communes Aunis Sud ; Conseil Régional Nouvelle Aquitaine ; Coopérative Agricole Océalia ; Coopérative agricole Terre Atlantique ; Coopérative de Courçon ; Coordination de défense du Marais Poitevin, CORAB ; DRAAF Nouvelle Aquitaine ; DREAL Nouvelle-Aquitaine ; Etablissement Public du Marais Poitevin ; GDA Aunis ; Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; EDT 17 ; FD CUMA ; GAB 17 ;

Panel d'agriculteurs : Benjamin Beugnon ; Pierrick Blain ; Pierre Boucard ; Eric Boulerne ; Romain Boussiron ; Nathalie Deraze ; Didier Dorin ; Pierre-Henri Dubois ; Jean-François Gaillard ; Eric Gautronneau ; Carine Genauzeau ; Robin Perry ; Mélina Tarery ; Jean-Paul Varenne ; Guillaume Verbiese ; Carl Philip Deprez, Pierre-Henri Dubois

Intervenants : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Marie Rouet ; LPO Poitou-Charentes, Fabien Mercier, Jean Pierre Gueret (réserve naturelle nationale de la baie de l'aiguillon) ;

Agenda

Objectifs :

- Présentation des écosystèmes du Curé au fil de l'eau et des différentes pressions existantes,
- S'accorder sur la formulation des enjeux et axes de travail pour le diagnostic, pour l'enjeu vert « Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques ».

Inscription dans la suite du processus :

L'atelier s'inscrit dans la phase diagnostic du PTGE du Curé et fait suite aux ateliers ayant porté sur l'enjeu bleu : « l'atteinte d'un équilibre entre besoins et ressources en eau, dans les meilleurs délais (échéance 2027 du SDAGE) pour faire face au changement climatique ». Le prochain atelier (5 mars 2024) portera sur l'enjeu orange concernant la « La réduction des pollutions diffuses et ponctuelles dans une logique de développement durable et de santé ».

Programme de l'atelier :

Horaire	Action
8h45	Accueil café
9h	Introduction et présentation de l'atelier
9h05	Présentation de la LPO, la Fédération de pêche de Charente Maritime et la Réserve naturelle de la baie d'Aiguillon sur l'état des écosystèmes du Bassin du Curé, des plaines de l'Aunis à la Baie d'aiguillon en passant par les marais.
10h00	Travaux en sous-groupes
10h50	Restitution en plénière des travaux en sous-groupes
11h10	Pause et restitution déambulée
11h25	Discussion en plénière
12h25	Clôture

Format du compte-rendu :

Les conclusions ci-dessous synthétisent l'ensemble des discussions de l'atelier. L'ensemble des présentations faites peuvent être téléchargées au lien suivant : <https://www.syrima.fr/ptge-espace-documentaire/>

Conclusions

Les formulations de l'enjeu vert et de ses axes de travail, tels qu'ils sont à l'issue de l'atelier, conviennent aux participant.es.

Les échanges ont permis de faire émerger diverses actions pré-identifiées pour répondre aux différents axes de travaux :

- Territorialisation des actions et animation territoriale
- Certains participants ont exprimé une inquiétude concernant une territorialisation ciblée des actions sur les seuls lieux où les enjeux de préservation des milieux sont les plus forts. Ils proposent une prise en compte du Curé dans sa globalité, avec des actions en amont de la cuvette de Nuaille pour améliorer la fonctionnalité de l'écosystème en amont, et ainsi soulager la cuvette. Par exemple, l'installation de zones d'expansion naturelle de crues en amont.
- L'implantation de haies a été évoquée, avec un besoin de diversité sur le territoire. Des programmes sont en cours, avec une implantation différente à différents endroits. Sur les aires d'alimentation de captage, les haies seront, dans la mesure du possible, plantées perpendiculairement au ruissellement. Dans d'autres endroits, la continuité bocagère et des corridors verts prime.
- Il est nécessaire de travailler avec l'EPMP, le SYRIMA sur le règlement eau (CTAO) et la CDA la Rochelle (CTMA) pour développer conjointement à l'échelle du territoire la gestion des ouvrages pour garantir un apport en eau douce qui préserve les milieux aquatiques, le milieu marin, la biodiversité et les activités économiques. Diverses actions ont été évoquées :
 - o Certains ouvrages ne permettent pas la libre circulation des espèces aquatiques et migratrices, l'installation de passe à poissons est nécessaire ;
 - o Le développement de zones d'expansion de crue, sans oublier l'importance des crues pour le milieu ;
 - o Actuellement les ouvrages sont gérés manuellement, le développement de la télégestion permettrait une gestion simplifiée et plus réactive ;
 - o Il est indiqué que les manœuvres d'ouvrages ne sont pas toujours adaptées aux besoins du milieu et des espèces migratrices (amphihalins). Une meilleure coordination est nécessaire et pourrait être facilité par la mécanisation,

Qu'est qu'un règlement d'eau (définition EauFrance) : « Règlement qui régit les modalités d'exploitation des barrages ou des installations hydrauliques en général. Depuis 1995, approuvé par arrêté préfectoral, il est établi à l'issue d'une enquête publique. Il mentionne les règles de gestion des ouvrages (débit minimal, débit réservé, lachûre,...). Pour les ouvrages de soutien d'étiage (en situation normale et en situation de crise), il doit permettre de préciser comment la ressource en eau sera partagée entre les prélèvements et le débit maintenu dans les cours d'eau. »

- La baie d'Aiguillon a besoin d'un apport en eau douce continue et de qualité. Afin de garantir une eau de qualité dans le milieu et en quantité, il est nécessaire de développer l'hydraulique douce sur le territoire du Curé, en amont, qui favorise l'autoépuration et le stockage de l'eau. Différentes actions ont été pré-identifiées qui sont également bénéfiques pour les milieux aquatiques du bassin :
 - o Travailler sur l'hydromorphologie et le reméandrage des cours d'eau ;
 - o Développer des fossés reméandrés ;
 - o Développer des zones tampon pour les eaux de drainages ;
 - o Mettre en place des mares,
 - o Plantation de haies,
- Une animation territoriale et foncière serait utile pour accompagner les mesures agroenvironnementales prévues par le PTGE du Curé.

- Prendre en compte les travaux déjà existant comme les travaux menés par la LPO dans le cadre du programme Re 'Source pour identifier les zones prioritaires d'actions pour répondre : à la trame verte et bleue ; la protection de la ressource en eau contre les pollutions diffuses ; la préservation de la biodiversité et des milieu naturels (cartographie des préconisations des infrastructures agroécologiques (étude LPO – Re-Sources 2023))
- Maintenir les prairies au moyen d'un accompagnement spécifique pour les éleveurs

Le maintien en eau des prairies en zones de marais en hiver et au printemps est essentiel pour la reproduction de certaines espèces aquatiques, favorise l'épuration et le stockage naturel de l'eau dans le milieu, le maintien de la biodiversité et préserve les paysages. Pour les éleveurs, le maintien en eau au printemps impacte la qualité du fourrage. En effet, les pâtures restent immergées plus longtemps qu'auparavant ce qui engendre une modification de la flore présente (ex : de roseau) moins qualitative pour les animaux. Cela retarde également la mise en pâture des animaux qui doivent rester plus longtemps en stabulation ce qui représente un coût supplémentaire pour l'agriculteur. Le maintien en eau retarde également les activités de bucheronnage (taille des têtard). Un accompagnement au maintien de l'élevage sur les terres de marais permettrait de garantir que les prairies restent des pâtures, tout en accompagnant les éleveurs au maintien de leur activité.

- Curage et envasement du Curé

Les participants partagent un constant concernant l'envasement du Curé, mais leurs avis divergent sur les solutions à y apporter. Il apparait qu'un ensemble diversifié d'actions permettrait de répondre aux différentes préoccupations. Certaines actions citées : curer, dévaser, bassin de chasse, reméandrer, et créer des zones humides. Le SYRIMA agit sur cette problématique dans le cadre du CTAO et la CDA dans le cadre du CTMA. Il est important de travailler sur l'intégration des sédiments dans la gestion hydraulique.

Il est précisé que la baie d'aiguillon s'envase naturellement (un des plus forts taux d'Europe) ce qui engendre un déplacement de l'activité conchylicole. Le port de commerce connaît également des problématiques d'envasement qui nécessite des curages réguliers.

- Prévoir un accompagnement financier et technique à la hauteur des besoins du milieu, et des ambitions du PTGE :
- Les actions qui permettront d'améliorer l'état des écosystèmes du bassin versant du Curé dépendent en partie du monde agricole. Dès lors, le PTGE doit prévoir un accompagnement pour les mesures qui seront mises en place. Le cadre des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) est contraint par le fait que ce soit un instrument national, qui le rend moins souple et adaptable aux contraintes du territoire. La piste des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) serait à explorer en priorité, pour tenter de construire des dispositifs locaux qui soient mieux adaptés aux besoins à la fois du territoire, et de ses acteurs.
- La mise en place de certaines actions telles que la plantation de haie, l'implantation de marre, ou de fossé... nécessitent de l'entretien après l'aménagement fait. Les coûts d'entretien sont souvent à la charge des agriculteurs, ce qui fait émerger deux questions : Comment financer l'entretien de ces aménagements ? ; Comment faire avec peu moyens ?
Une piste de réponse a été évoquée avec la possibilité de développer une filière de valorisation du bois des haies. Un retour d'expérience des projets réalisés avec la chambre d'agriculture sur l'installation de ces aménagements (haies, marres) serait apprécié.
- En ce qui concerne les aides apportées aux collectivités pour le dé raccordement des eaux pluviales/désimperméabilisation des sols ne concernent que le bassin versant directement tourné vers l'océan (petits cours d'eau littoraux). Le bassin du Curé n'est donc pas pris en compte.
- Dans le cadre d'autres PTGE du territoire, une majoration de la subvention apportée par l'AEAG a été consentie pour des actions figurant au plan d'action du PTGE. Est-ce qu'un accord semblable pourrait être conclu avec l'AELB ? (Des discussions sont en cours dans le cadre du futur programme d'intervention mais rien n'est défini pour le moment)

- Travailler sur l'amélioration des connaissances et le développement des actions existantes et la mise en place d'études :

Il existe un socle de connaissances sur le territoire qui est jugé correct, mais améliorabile grâce au PTGE, notamment par le renforcement de moyens financiers et humains pour les suivis. Ce renforcement permettrait une amélioration de la pertinence et de la qualité des indicateurs. Le PTGE doit également tenir un rôle central dans la coordination et dans le partage des connaissances du bassin du Curé.

Remarques générales :

- Les différents enjeux du PTGE du Curé sont à appréhender de manière globale et transversale

Certaines actions présentement mises dans l'enjeu vert relèvent d'une transition agro-écologique, et sont étroitement liées à l'enjeu bleu, ou l'enjeu orange : l'implantation de haies, l'installation de couverts (et l'accompagnement des agriculteurs à cette culture), l'amélioration de la qualité des sols.

- Certaines informations ne sont pas connues, il est nécessaire de travailler sur le partage des connaissances :

Besoin de partager sur l'état de connaissance sur la modélisation du changement climatique à l'échelle du territoire. Ce que l'on sait, ce que l'on n'arrive pas à savoir, ce que font les autres territoires ou PTGE sur cette thématique. Un temps dédié est à envisager.

Schéma synthétique de l'enjeu vert : respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques



Enjeu C - Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Axes de travail :

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu



Problématiques

Comment restaurer la fonctionnalité milieux aquatiques et les zones humides du bassin du Curé ?

Comment protéger le milieu marin et maintenir les différentes activités côtières (conchyliculture, baignade, tourisme) ?

Quelles connaissances approfondir afin de mieux connaître les écosystèmes aquatiques pour mieux les protéger et les gérer ?



Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur la gestion de l'écoulement des eaux sur le bassin de l'amont vers l'aval pour un apport en eau douce qui préserve le milieu marin, sa biodiversité et ses activités économiques :

Gestion des ouvrages :

- Développer la télégestion des ouvrages,
- Mettre en place des passes à poissons pour les espèces migratrices,
- Manœuvre d'ouvrages adaptées aux besoins du milieu et des espèces migratrices (amphihalins)
- Développer les zones d'expansions de crue (sans oublier l'importance des crues pour le milieu)
- Améliorer la fonctionnalité l'écosystème en amont et ainsi soulager la cuvette de Nuaillé (ex : zone d'expansion de crue)

→ Travailler avec l'EPMP et le SYRIMA sur le règlement eau (CTMA la rochelle ?)

Maintenir les prairies en zones de marais (coordonner localement besoins de la biodiversité et de l'élevage)

Intégrer dans la gestion les besoins du le milieu marin, de sa biodiversité et ses activités économiques

- Intégrer les spécificités du calendrier conchylicole dans la gestion,

Travailler sur l'intégration de la gestion des sédiments dans la gestion hydraulique :

- Bassin de chasse
- Actions de curage

Travailler sur l'aménagement territorial pour améliorer le stockage de l'eau sur le bassin et améliorer la qualité des eaux pour un apport en eau douce de qualité et régulier dans les milieux :

Travailler sur l'hydraulique douce :

- Hydromorphologie et reméandrage des cours d'eau,
- Développer les fossés reméandrés,
- Développer des zones tampon pour les eaux de drainages,
- Mettre en place des mares,
- création des réseaux de mares,
- Implantation de haies (voir les projets existants, en zones d'alimentation de captage par exemple),
- Restauration des zones humides
- Re végétalisations des berges

Remarque : Prendre en compte les travaux menés par la LPO dans le cadre du programme Re'Source pour identifier les zones prioritaires

Désartificialisation des sols et dé imperméabilisation des zones urbaines (CTMA)

→ Voir les possibilités de financements de l'Agence de l'Eau

Restaurer la qualité des sols

Mise en place de couverts (accompagner financièrement)

Favoriser l'agroécologie

Travailler sur un accompagnement financier et technique à la hauteur des besoins du milieu, et des ambitions du PTGE :

Explorer la piste des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), adaptable localement à l'inverse des Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC), instrument national

Comment financer l'entretien des marres, des fossés végétalisés, des haies... ? Comment faire avec peu de moyens ?

- Bénéficier des retours d'expériences de la chambre d'agriculture sur l'installation de marres et de haies,
- filière de valorisation des haies pour financer l'entretien



Enjeu C - Le respect de la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques

Axes de travail :

La restauration de la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides

La contribution à l'amélioration des milieux marins

L'amélioration des connaissances sur le milieu



Comment restaurer la fonctionnalité milieux aquatiques et les zones humides du bassin du Curé ?

Comment protéger le milieu marin et maintenir les différentes activités côtières (conchyliculture, baignade, tourisme) ?

Quelles connaissances approfondir afin de mieux connaître les écosystèmes aquatiques pour mieux les protéger et les gérer ?

Problématiques

Notre feuille de route collective : Actions Pré identifiées / Acteurs à mobiliser

Travailler sur l'amélioration et le développement des actions existantes :

- Suivi des sources de bordure : nécessité de pérenniser le suivi à travers des moyens humains et financiers (travailler avec l'EPMP?),
- Installation de débitmètres: action en cours (travailler avec EPMP?),
- Croiser les relevés de suivi et les prélèvements : en cours (étude HMUC),
- Comptage de l'eau permettant une meilleure connaissance des prélèvements (issu de la circulaire PTGE) : action déjà effective sur le territoire. Travail sur la mise en place de compteurs communicants en cours. (OUGC Curé),
- Suivi de la qualité physicochimique et biologique des milieux aquatiques (CTMA):
 - améliorer les sites de suivi, (plus de sites, sites plus pertinents, repositionner les points DCE, plus de points tout au long de l'année),
 - pérenniser les moyens humains et financier de ces suivis,
 - étendre sur le territoire du CTAO,
 - ajouter plus d'indicateurs biologiques (plus poussés),
- Amélioration des connaissances sur les métaux lourds: à faire plus ponctuellement (tous les 2 ou 3 ans), pas une priorité pour le PTGE,

Travailler la mise en place d'études :

- Caractérisation de la biodiversité et de la fonctionnalité des zones humides du territoire (bureau d'études - Agence de l'Eau),
- Groupe de travail sur le positionnement de nouveaux piézomètres dans un objectif de meilleure gestion et pilotage des prélèvements d'eau dans le milieu. Recensement des piézomètres existants. Etudier la possibilité de les positionner dans les puits privés (PTGE),

Travailler sur le Rôle du PTGE dans l'amélioration de connaissances :

- Centraliser, coordonner à l'échelle du bassin du Curé les études et suivis pour des actions cohérentes et en synergie,
- Instance de mise en relation les différents acteurs du bassin - transversalité (agriculteurs, propriétaires, financeurs, ...),
- Instance de partages des connaissances du bassin,
- Levier pour l'appui au financement des études et suivis auprès des financeurs présents au sein du PTGE,